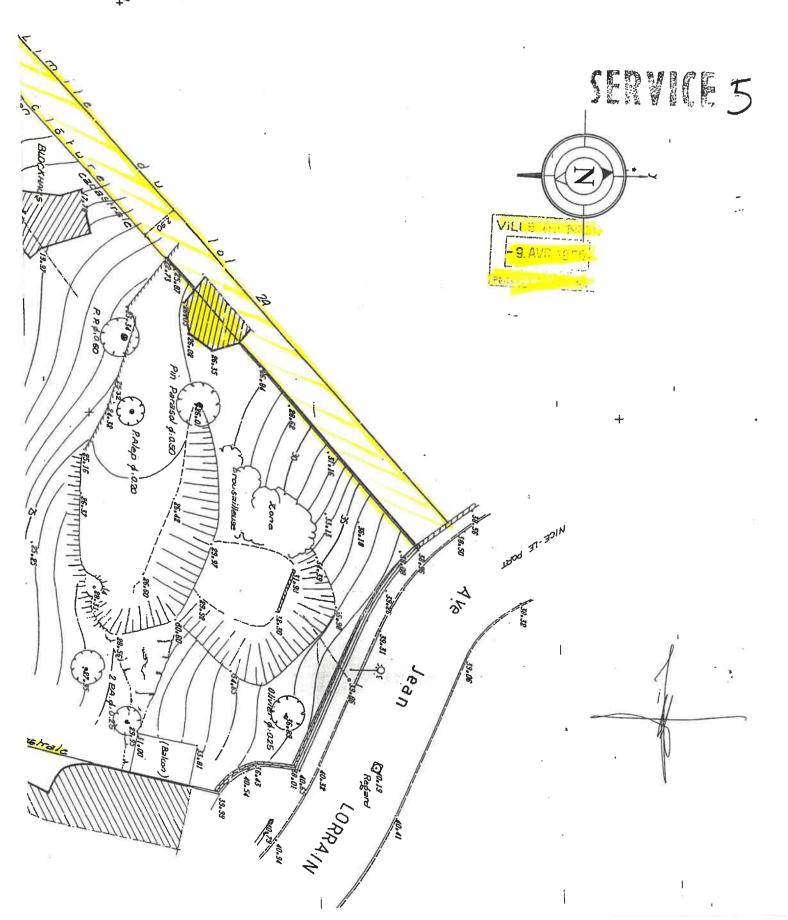
## PLAN TOPOGRAPHIQUE

Ech. 1/200

KH 154

PC 006088 90 S 0 6 8 1



## TEXTE DE L'ACTE OU DU JUGEMENT À TRANSCRIRE.

100- M. Louis Strasburger Mortimer, négociant, demeurant à Paris, 46 rue Lufayette, quatre mille cent quatorze...... Total des actions, dix sept mille trois cent cinquante trois. 17.353 - ALLOTISUBLENT PARTIEL -

Pour remplir de leurs droits, les actionnaires, il sera, en premier lieu procédé à l'attribution divise, par voie de partage aux actionnaires ci après nomnés, pris en leur nom pe<del>rsonn</del>el et en représentantion de leurs droits dans l'actif de la société, représentés par les actions qu'ils possedent, savoir I'm A Monsieur le Docteur Bonnet : Lin terrain d'une contenance de cinq cent quatre vingt buit mètres carrés environ, formé par le lot nº I7 Ju Plande-lotissement-de superluxe du Chêteau-de-l'Anglais, tenant au nord au lot numéro I8, à l'est à le limite de la propriété, à l'ouest au Boulevard Jean-Lorrain, et à l'est du lot nº 18, et au sud du lot nº 18.

2°- A Monsieur Louis Stracburger MONTIARR : Un terrain d'une contenance de deux mille quatre cent soixante et onze mètres carres environ, formé à concurrence de mille huit cent cinquante quatre mètres carrés environ, par le lot numéro 23 du plan de lotissement de superluxe du Château de l'Angluis, et pour le surplus par partie du lot n° 24 du même plan, le tout tenent au ... nord, au Boulevard Jean Lorrain, au sud à la Mer méditerrenée, à l'est au ... surplus du lot nº 23, et à l'ouest, au lot nº 25 du dit plan -

Et Monsieur Maurice GUENOF - D'autre part, il sera attribué à Monsieur Maurice Guenot, pour le remplir de partie de ses droits à concurrence de <u>treize <del>cent cin</del> des cinq</u> cent treize actions qu'il possède : Une parcelle de terrain de forme presque triangulaire de quatre vingt dix nètres carrés environ, faisant partie du lot nº 32 du lotissement du Château de l'Anglais-Cette parcelle se trouve au sud-Est de la propriété dite Château de l'Anglais, appartenant à m. maurice Guenot, suivant attribution à lui faite par l'allotissement résultant des actes des quatorze novembre et deux décembre mil neuf cent trente-trois - Elle joint : Par une courbe, le Boulevard Jean. Lorrain, avec une façade à la corde de l'arc de vingt et un mètres...(côté Quest) = Câté sud = ouest, sur une longueur de treize mètres, elle confronte Monsieur Bestozo-Côté est, elle confronte le Château de l'anglais, sur une longueur de vingt-trois mêtres - Etant fait observer que le long du Boulevard Jean Lorrain il existe une servitude de non oedificandi sur une bande .. de terrain de un mètre cinquente centimètres de largeur - Ces attributions . ont été acceptées par lui. Bonnet, Guenot, et mortimer, et deviendront définitives par l'adoption de la résolution les concernant qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale convoquée pour prononcer la clôture de la liquidation de la société du Château de kont-Boron - ORIGINE DE PROPRIETE -

I - Du-chef-de-la-société du Chêteau-de-mont Boron - Les-immeubles-ettri bués à bulle docteur Bonnet et mortimer et mabburice Buenot, appartiennent à la société pour lui avoir été apportés par la société du Château de l'Anglais lors de la fusion des sociétés du-Chêteau-de dont Boron et Château de l'An-

